

LES TROIS COURONNES DE RICHELIEU, FIDÉLITÉ À DIEU, AU ROI ET À SON MINISTÈRE

Por Giuliano Ferretti
(Université de Grenoble)

Les trois couronnes dont il est question dans ma contribution ne sont pas une invention d'aujourd'hui, mais une définition du XVII^e siècle traduisant sur le plan de l'ethos rhétorique la complexité de l'œuvre et de l'action d'un des plus grands ministres de la Monarchie française. Elle a été formulée par Pierre Seguin, avocat, lors de l'oraison funèbre qu'il prononça à Lyon en la chapelle des Pénitents blancs, après la disparition de Richelieu¹. La formule de Séguin est actualisée par la recherche récente qui est en train de se distancier de la *reductio* machiavélienne des vulgates antérieures, surtout reprise par l'historiographie du XIX^e siècle². Celle-ci avait réduit la relation de Richelieu à la religion et au prince à l'aspect politique, en présentant le Cardinal comme un grand homme d'État, mais cynique et mécréant, favorable à la puissance et à l'État moderne laïc. Depuis quelques décennies, on voit autrement le sujet. À côté des études sur la théologie de Richelieu³, on assiste à une restitution progressive de l'ethos du Cardinal. À l'instar de Pierre Seguin, Weber a souligné de Richelieu la triple dimension "Dieu, le roi, la chrétienté"; Wolleberg a parlé ouvertement de trois Richelieu fidèles à Dieu, au Roi et à la raison; Hildesheimer a redécouvert le thomisme du cardinal, en pratiquant une relecture critique de son œuvre ; plus récemment Morgain et Hildesheimer ont étudié et réédité une partie des œuvres théologiques de Richelieu⁴. En un mot, un tournant a été pris dans les études sur cette période qui établit visiblement une distance timide, mais nette par rapport à la vision triomphaliste et patriotique du XIX^e siècle. Ce tournant permet enfin d'aborder la complexité d'un siècle qui fut marqué par une dialectique intense entre les domaines concurrents que sont la théologie et la politique.

¹ P. Seguin: *Les trois couronnes de monseigneur l'émientissime cardinal duc de Richelieu, Oraison funèbre, prononcée [...] le 28 janvier 1643*, Lyon 1643.

² Le référent classique est F. Meinecke: *L'idée de la raison d'Etat dans l'histoire moderne*, Genève 1973 (1924); sur le début de la nouvelle tendance en France: R. Mousnier: *L'Homme rouge*, Paris 1982 et Fr. Hildesheimer: *Une certaine idée de l'État*, Paris 1985. Parmi les spécialistes qui ont vu l'influence de Machiavel dans l'œuvre du cardinal, voir É. Thuau: *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris 1966.

³ Par exemples les écrits suivants: P. Blet: "La religion du cardinal", en Adam A. et al., (coords.): *Richelieu*, Paris 1972, pp. 163-179; J. de Viguier: "Richelieu théologien", en R. Mousnier (coord.): *Richelieu et la culture*, Paris 1987, pp. 29-42.

⁴ H. Weber: "Dieu, le roi et la Chrétienté", en *Francia*, 13 (1985), pp. 233-245; J. Wollenberg: *Les trois Richelieu. Servir Dieu, le roi et la raison*, Paris 1995; Fr. Hildesheimer: *Relectures de Richelieu*, Paris 2001; S. M. Morgain et Fr. Hildesheimer (coords.): *Richelieu, Œuvres théologiques (Traité de la perfection du chrétien et Traité qui contient la méthode [...] pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église)*, Paris 2002-2005, 2 vols.

THEOLOGIE ET POLITIQUE CHEZ RICHELIEU

Ce retour aux sources du Grand siècle s'accompagne d'un constat (presque banal) qui mérite d'être souligné: le ministre de Louis XIII fut un instrument de l'action de l'Église de la réforme qui marqua le clergé français au XVII^e siècle. La foi et l'action de Richelieu ne furent ni une parenthèse, ni une phase antérieure à celle de l'homme d'État. Au contraire, elles se sont accordées et soutenues constamment, à tel point que c'est aujourd'hui une erreur de les séparer l'une de l'autre. L'œuvre politique du ministre put s'édifier à partir d'une structure théologique qui l'influença profondément. Ce dossier mérite d'être repris pour fixer les lignes directrices des fidélités que le ministre élaborait à l'égard de l'Église, du Roi et de l'État.

Son action réformatrice dans l'église de France se manifeste dès sa nomination à l'évêché de Luçon. Profondément attaché au programme du Concile de Trente et inspiré par le modèle spirituel du cardinal du Perron et du cercle ecclésiastique auquel il appartenait, Richelieu composa, durant son premier exil à Avignon, dû à la crise politique de 1617 et à la disgrâce du parti de Concini auquel il appartenait, *l'Instruction du chrétien* (1618). Dans ce catéchisme adressé aux fidèles, le prélat ne faisait guère preuve d'originalité, comme aux États-généraux de 1614, où il reprit les vues d'éminents cardinaux, tels Sourdis, du Perron et Camus⁵. En effet, la théologie de Richelieu était d'ordre pratique et opérationnel. Pastorale et polémique, elle était conçue comme un outil de combat pour obtenir des résultats concrets. Sa pensée, autant en théologie qu'en politique, ne fut jamais celle d'un vrai théoricien: son engagement ainsi que sa réflexion furent constamment animés par l'action. Françoise Hildesheimer a saisi les caractéristiques de fond de son œuvre théologique en montrant que les quatre principaux ouvrages du cardinal s'organisent et s'associent thématiquement et chronologiquement deux par deux. D'un côté les écrits pastoraux, *l'Instruction du chrétien* et la *Perfection du chrétien*, ce dernier publié à titre posthume en 1646, dont l'élément commun est la formation du fidèle et sa progression dans la vie religieuse. De l'autre côté, *Les principaux points de la foi de l'Eglise catholique*, sorti en 1618, et la *Méthode pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise*, aussi à titre posthume en 1651: la vocation polémique est manifestement portée dans les deux écrits⁶. Ainsi, les uns et les autres traversent l'existence de Richelieu soulignant la continuité de ses interrogations, de ses vues et de ses objectifs sur le terrain de l'Église. Elles n'expriment pas d'originalité doctrinale, mais proposent une méthode pédagogique efficace qui contribua en partie à leur succès⁷.

Une telle continuité est affirmée de manière nette dans le *Testament politique* (TP), l'ouvrage le plus connu ou du moins celui qui contient la doctrine que le Cardinal-ministre systématisa vers la fin de sa vie et qui mérite

⁵ Contrairement à une vulgate postérieure et intéressée, comme l'a bien prouvé J. Bergin: *L'ascension de Richelieu*, Paris 1994 (1991), chaps. 3-4.

⁶ F. Hildesheimer: "Présentation", en S.-M. Morgain et Fr. Hildesheimer (coords.): *Richelieu, Œuvres théologiques ... op. cit.*, I, p. 9-11.

⁷ Comme le rappelle justement S.-M. Morgain: "Le Traité de la perfection du chrétien", en S.-M. Morgain et Fr. Hildesheimer (coords.): *Richelieu, Œuvres théologiques...*, *op.cit.*, I, p. 35.

qu'on s'y attarde un instant⁸. Si la première partie du TP consacre une place importante aux questions religieuses, la deuxième établit que l'édifice de l'État se fonde sur la loi de Dieu et sur la raison, c'est-à-dire sur les règles qui en assurent la conduite régulière⁹. La raison, qui est un don de Dieu, inspire la conduite de l'homme. D'une part celui-ci " doit souverainement faire régner la raison ", ce qui l'oblige à faire en sorte que " tous ceux qui sont sous son autorité la révèrent et la suivent religieusement ". D'autre part, le flambeau de la raison doit éclairer " les princes en leur conduite et en celle de leur Estat ", d'autant plus que " le gouvernement monarchique imite plus que tout autre celui de Dieu " ¹⁰. Ainsi, loi divine et loi monarchique apparaissent comme les pivots d'un seul système hiérarchique reliant la terre au ciel dans lequel tout individu trouve sa place et le sens de son existence. Dieu, Roi, raison et naturellement justice vont ensemble dans l'univers doctrinaire de Richelieu. À l'instar de sa théologie, sa politique est de dérivation néo-thomiste, mais aussi imprégnée des courants religieux contemporains. Comme l'a souligné Morgain, elle s'inscrit dans ce mouvement théologique qui aboutit à la " révolution théocentrique " opérée par Pierre de Bérulle et François de Sales. Celle-ci prône une vision centrée sur l'idée que " nous sommes pour Dieu " ¹¹, c'est-à-dire une pensée où Dieu est à la fois l'origine et l'aboutissement de la condition humaine. Théologie et politique apparaissent donc comme deux domaines solidement entrelacés et tissant la vision et l'œuvre de Richelieu. Cet aspect est essentiel pour comprendre le regard de Richelieu, car tout au long de sa vie, il n'a cessé de se considérer comme un habile controversiste et comme un homme politique. Son double engagement à l'égard de Dieu et à l'égard du Roi ne constitue qu'une seule réalité. Il est important de rappeler ici combien cette vision était consciente dans l'univers symbolique de Richelieu. Lorsqu'il fit publier le premier ouvrage en son honneur (figure 1), composé par Serafino Collini, prédicateur au service de la reine mère Marie de Médicis, il fit graver par Michel Lasne un frontispice qui nous éclaire : celui-ci représente une architecture surmontée de nombreuses insignes ecclésiastiques où l'on distingue nettement les armes de Richelieu. Au milieu, le titre *Il sagra Heroe effigiato nelle gloriose actioni* [du] *cardinal di Richelieu* apparaît encadré à gauche par la statue de la Théologie et à droite par celle de la Politique. Les termes "héros sacré" et "actions" font le lien entre ces parties et expriment parfaitement la vision du christianisme actif (et non contemplatif) de Richelieu¹².

⁸ Il fut rédigé vers 1640. L'édition de référence du *Testament politique* reste celle de Louis André, Paris 1947. Pour des raisons de commodité, j'utilise celle de F. Hildesheimer: Paris 1995.

⁹ Richelieu: *Testament politique*, éd. F. Hildesheimer, *op. cit.*, I^e partie, pp. 87-136 ; II^e partie, pp. 245-248.

¹⁰ *Ibidem*, pp. 230 et 245-246.

¹¹ S.-M. Morgain: "Le Traité de la perfection...", *op. cit.*, I, p. 39.

¹² S. Collini: *Il sagra heroe effigiato nelle gloriose actioni dell'Eminentissimo Prencipe il Cardinal di Richelieu*, Paris 1626.

LA DOUBLE LOYAUTE ENVERS DIEU ET ENVERS LE ROI : UN CONFLIT POSSIBLE?

De par ses origines Richelieu était un homme du Roi. Issu d'une noblesse "seconde" provinciale, il trouva à la cour les moyens d'une élévation sociale rapide, grâce aux attaches de son père François qui était Grand prévôt de France sous Henri III et Henri IV. Contraint d'entrer dans les ordres à la suite de la disparition de son frère aîné Henri, Richelieu évolua dans une cour qui prit une coloration de plus en plus catholique depuis la régence de Marie de Médicis. Richelieu fut un vrai "courtisan" selon l'interprétation de Castiglione et de Gracian. Prêtre et courtisan, il sut incarner de manière originale la figure nouvelle de Cardinal-ministre. Son ascension sociale et politique fut celle d'un homme du Roi. Sa fidélité et sa loyauté à l'égard du Roi ne sont pas à mettre en doute. Le ministre eut la conscience nette de sa nature de "créature", de domestique au service des puissants, d'abord de la reine Marie de Médicis, qui le "fit", et ensuite du Roi, dont il ne se sépara jamais et dans lequel il trouva la source de son autorité et de sa légitimité, non seulement en tant que Cardinal (1622), premier ministre (1624), Duc et Pair de la Monarchie (1631), mais aussi en tant que grand feudataire à la puissance économique colossale, qu'il put construire grâce à la faveur du Roi. Y a-t-il eu interférence entre le rôle de prêtre et celui de ministre? Entre la loyauté à l'égard de l'Église, à ses préceptes, et la loyauté à l'égard du Roi Richelieu pouvait-il être fidèle au Roi et à l'Église? Sans doute, leur tension dialectique fut grande, notamment dans le contexte des conflits religieux et politiques de cette époque. Toutefois, nous savons que la doctrine et l'action du Cardinal-ministre étaient structurées sur ce dualisme et sur leur articulation. Ainsi, il apparaît difficile de conclure à une opposition, voire à une rupture entre ces deux fidélités; tout au plus on pourrait parler d'une hiérarchisation entre elles. C'est probablement cette hiérarchisation ainsi que la lutte polémique de son temps qui ont généré toutes sortes d'accusations sur ses prétendues infidélités, en faisant de lui un personnage "moderne", une sorte de Faust prêt à tout au nom de sa liberté et de son individualité. Mais cela n'est qu'un mirage d'une certaine culture historique d'opposition actualisée par le XIX^e siècle: séduisante sans doute, mais peu exacte. Au cours de son gouvernement, notamment lorsqu'il s'imposa aux dévots et au parti catholique de Marie de Médicis (1630), Richelieu fut inculpé de plusieurs trahisons fondamentales à l'égard: a) de la Reine mère, son ancienne protectrice, qu'il quitta pour servir le Roi; b) des catholiques en Europe, pour s'allier avec la Hollande et la Suède protestantes; c) des sujets du Roi pour soutenir une guerre internationale aux coûts humains et financiers colossaux, au lieu de les protéger et de les soulager comme son devoir de prêtre et de ministre le lui conseillait; d) du Roi lui-même, pour élargir son pouvoir presque illimité dans le royaume. Ces accusations furent d'autant plus percutantes que le ministre n'avait pas hésité à accumuler une fortune immense, alors que la population souffrait cruellement du poids de la guerre, de la disette économique et de la misère.

Regardons de près ces éléments afin de les inscrire dans la relation verticale que le Cardinal avait avec ces grandes institutions qu'étaient l'Église et la monarchie de France. Considérons d'abord la question catholique; on

sait que Richelieu bâtit une réputation européenne dans les années 1620, en luttant contre le monde protestant français. L'autonomie dont les huguenots disposaient grâce à l'édit de Nantes leur permettait de bénéficier d'un droit de culte assez important dans les régions où ils étaient implantés; ils disposaient aussi de plusieurs places fortes territoriales, dont La Rochelle était la plus importante, et de quelques droits politiques, comme les chambres mi-parties. Tout cela leur donnait une force politique non négligeable. Les résistances, voire les révoltes des huguenots au cours de ces années, et notamment leur alliance avec l'Angleterre et la célèbre descente armée en l'île de Ré (1627) avaient montré que l'autorité du Roi avait alors du mal à s'imposer dans le royaume. L'autonomie des régions protestantes était perçue comme une menace par le monde catholique. Durant cette période, Richelieu, soutenu par Marie de Médicis et par le parti catholique de la cour, put combattre les visées religieuses et politiques des huguenots, en repoussant d'abord les Anglais, en soumettant définitivement La Rochelle en 1628 et enfin en imposant la paix d'Alès en 1629, qui mit un terme aux ambitions politiques du parti protestant en France. La réduction de la ville "blanche", qui s'était tant opposée à la royauté depuis plus d'un siècle constitua un succès exceptionnel dont le mérite revenait à la stratégie politique et militaire de Richelieu. Celle-ci prévoyait un retour à l'ordre monarchique qui n'était toutefois pas accompagné de violences rituelles entre des communautés belligérantes. La stratégie du ministre visait en effet à régler le conflit politique tout en cherchant le dialogue avec les populations révoltées en vue d'une éventuelle conversion à la religion catholique. Avec habileté, le Cardinal laissa sévir l'opinion catholique sur les huguenots, qui furent attaqués par des textes virulents, voire sanglants¹³. Toutefois, ces polémiques, qui servaient d'exutoire aux passions qui avaient tant divisé le royaume, ne purent altérer le processus de pacification qui suivit le cours voulu par le cardinal. Son attitude modérée et les résultats exceptionnels qu'il obtint sur les protestants firent de lui le chef du parti catholique. Le conflit avec la Reine mère, évident dès 1629, ne fut pas d'ordre religieux, mais politique. Lorsque Richelieu se lia au Roi, en 1630, sans l'intermédiaire de Marie de Médicis, ni de ses vastes clientèles dont il avait profité pour construire les siennes, ce fut pour des raisons de survie politique. Il était indispensable pour le Cardinal, s'il voulait assurer sa place à la cour, d'accrocher sa fragile condition de domestique au noyau dur de la monarchie, c'est-à-dire au Roi, en accord d'ailleurs avec sa vision théocentrique du monde et du pouvoir. Si "matricide" il y eut¹⁴, le ministre le partagea avec le Roi, qui joua un rôle bien plus déterminant qu'une certaine historiographie tend à lui attribuer. Loin d'être le personnage effacé que l'on a prétendu, Louis XIII s'entendit avec son ministre pour écarter sa mère du pouvoir et disposer ainsi de son autorité pleine et entière, dont il était très jaloux. Rappelons que l'interprétation de l'historiographie du XIX^e siècle, et en partie celle de nos jours, ne correspond guère à celle du XVII^e siècle. Dans un ouvrage manuscrit, l'un des témoins de cette période a souligné avec sagacité que le Roi et le Cardinal-ministre avaient trouvé un accord entre eux,

¹³ Voir à ce propos G. Ferretti : "Le siège de La Rochelle dans la propagande d'Etat sous Louis XIII et Richelieu", en A. Michaud (coord.): *La Rochelle assiégée, 1573, 1622, 1628*, SAHSA-Saint-Michel 2008, pp. 107-118.

¹⁴ Fr. Hildesheimer: *Relectures de Richelieu...*, op. cit., pp. 100-102.

grâce à leurs traits de caractère communs : l'ambition, l'avarice et la cruauté¹⁵. En outre, l'interprétation courante de la célèbre *Journée des dupes* présente tous les traits d'une pièce de théâtre savamment orchestrée par les deux protagonistes dans le but de préparer l'opinion contemporaine à l'établissement d'une puissante monarchie absolue, qui s'imposait enfin à ses opposants historiques (les protestants, l'aristocratie et les parlements). Récemment, l'historien Jean-François Dubost a exprimé ses doutes sur la version officielle de cette *Journée* allant jusqu'à affirmer qu'elle pouvait avoir été préparée en secret par Louis XIII et Richelieu¹⁶. Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir ici, c'est le lien de dépendance étroit que le ministre établit avec le Roi, grâce à une entente (donc à une loyauté stable de Richelieu) dont l'objectif était la mise en œuvre d'une monarchie autoritaire, correspondant à la vision de Richelieu et à celle de Louis XIII. Il faut rajouter que ladite "trahison" de Richelieu à l'égard de son ancienne protectrice résulta d'une position loyale supérieure qui dépassait et englobait la précédente. En ce sens, il serait plus exact de parler de revirement ou d'évolution d'un type d'obéissance inférieur vers une autre suprême.

Quant à la question cruciale du rapport de Richelieu avec l'Église, et aux deux autres supposées "trahisons" envers les catholiques en Europe et les sujets du Roi, délaissés au nom de la guerre, il convient de rappeler que :

1. Le choix de servir le Roi était conforme à la tradition gallicane selon laquelle le Roi est le chef de l'Église de France. La loyauté à l'égard du Roi est pour ainsi dire double, puisqu'elle concerne aussi l'église nationale. S'il y a conflit, celui-ci est avec l'Église de Rome, ce qui ramène le problème sur le terrain des rapports entre le Roi et le Pape, dans lequel le choix de Richelieu (comme celui de beaucoup d'autres ministres en Europe) est résolu a priori en faveur du premier. Cette dimension est éclairée par le cabinet de presse du ministre et notamment par le texte de Sirmond qui publie, dans cette période de contrastes, le libelle *L'homme du pape et du roi*¹⁷.

2. L'esprit conquérant de Richelieu et les alliances avec les États protestants en Europe sont le produit de la politique de puissance menée ouvertement par Louis XIII pendant tout son règne, et que le Cardinal-ministre partage sans se laisser détourner par des sentiments chrétiens qui étaient pourtant sincères. Cette apparente contradiction est clarifiée par Richelieu dans le TP où il affirme sans détours que la puissance de l'État est "nécessaire à la grandeur des roys et au bonheur de leur gouvernement". C'est grâce à elle que "les sujets et les étrangers" considèrent avec respect "une puissance redoutable", car "les uns et les autres s'abstiennent d'offenser un prince

¹⁵ R. Aubery de Jully : *Histoire de la régence de la reine Anne d'Autriche*, Bibliothèque Nationale de France (BNF), Ms. 20859, ff. 1-51; sur Louis XIII, ff. 50-51v.

¹⁶ J.-F. Dubost: *Marie de Médicis. Une reine dévoilée*, Paris 2009, pp. 767-783 ; voir également: S. Tabacchi: *Maria de Medici*, Rome 2012, pp. 317-336.

¹⁷ Sur le cabinet de presse du ministre et son activité dans les années 1630-1635, voir É. Thuau: *Raison d'État...*, *op. cit.*, pp. 166-178 et 214-251. Silhon est l'un des grands polémistes au service de Richelieu. Ce n'est pas un hasard de le voir engagé sur ce thème fondamental pour la légitimation de l'œuvre du ministre. Voir J. Sirmond: *L'homme du pape et du roi*, Bruxelles 1634, puis réédité: Paris 1635 et 1636.

qu'ils reconnaissent en estat de leur faire du mal, s'il en a la volonté"¹⁸. Ainsi un prince est grand lorsqu'il mène une politique fondée sur la crainte de ses sujets et sur celle des États voisins. Le bellicisme et l'ambition politique du Roi et de son ministre coexistent et s'accommodent avec la religion et les idéaux de paix de l'Église. Ce dualisme qui privilégiait la pratique de la puissance suscitait forcément la réprobation des sujets catholiques et alimentait des campagnes de presse internes et internationales, qui s'exprimèrent en 1625-1626 par des pamphlets comme les *Mysteria politica*, l'*Admonitio ad regem*, le *Mars gallicus*¹⁹ etc. Ce sont surtout ces pamphlets qui ont généralisé les accusations de trahison adressées à Richelieu et qui ont cristallisé l'opinion catholique en Europe autour de l'idée que le ministre agissait à l'encontre de son devoir de catholique et de sujet du Roi Très-chrétien. Si les *Mysteria* agitaient surtout des arguments politiques en parlant d'une guerre injuste menée contre l'Espagne, l'*Admonitio* et d'autres libelles frappaient le cardinal sur le terrain sensible de la religion, en dénonçant l'alliance impie avec les Hollandais. La réplique à la première accusation était relativement facile pour Richelieu; en revanche celle qui touchait à sa foi s'avérait plus difficile. Le cardinal était attaqué comme le mauvais conseiller du Roi et le principal responsable de la ruine du catholicisme. C'est bien cette polémique radicale qui composa le portrait du Cardinal impie, athée, ami de Machiavel et qui circula alors en Europe²⁰. Toutefois, on peut mesurer la distance entre le monde catholique orthodoxe et la vision de Richelieu en mettant en parallèle l'*Admonitio* et le TP de Richelieu; dans un passage du premier, l'auteur affirme que la prospérité du royaume dépend du zèle de celui-ci à défendre et à soutenir la religion²¹, et dans un passage du second, Richelieu affirme, au contraire, que c'est la puissance d'un royaume qui le fait grand et qui fait que celle-ci est nécessaire au Roi. Leur opposition ne pourrait pas être plus nette; surtout on voit que la loyauté de Richelieu se situe du côté du Roi et on se rappelle qu'il affirme dans le même ouvrage que le bonheur d'un État se fonde sur l'établissement du règne de Dieu, par la raison et par la justice du Roi²². Ainsi, on arrive au bonheur réclamé par l'*Admonitio*, mais en passant par la puissance et ses stratégies politiques contribuant à soutenir la grandeur du Roi et celle de la France. Difficile dans ce contexte très "français" de reprocher à Richelieu d'être infidèle à l'égard de la religion. Sur le fond on entrevoit une lutte acharnée entre les deux grandes puissances continentales qui cherchent à orienter l'opinion internationale naissante²³. En France, le Cardinal mobilisa une vaste opinion en sa faveur, grâce à une pléthore de plumitifs de premier et de deuxième rang qui vinrent travailler à l'ombre de son illustre ministère. Disposant d'un cabinet de presse considérable, réuni au fil du temps, il fut en mesure de contrôler la plupart des voix du pays et d'imposer dès 1630 un monopole sur la politique, l'histoire, les lettres et la culture dans le but de consolider sa légitimité et d'enrayer les

¹⁸ Richelieu: *Testament politique...*, *op. cit.*, p. 285.

¹⁹ M. Deloche: *Autour de la plume du cardinal de Richelieu*, Paris 1920, pp. 368-380; É. Thuau: *Raison d'État...*, *op. cit.*, pp. 110-133.

²⁰ É. Thuau : *Raison d'État...*, *op. cit.*, pp. 110-113.

²¹ Cité par Thuau, *Ibidem*, p. 110.

²² Richelieu: *Testament politique...*, *op. cit.*, 2^e partie, chap. I et pp. 241-248.

²³ L. Bély: "Peut-on parler d'une opinion publique internationale à l'époque moderne?", en L. Bély et D. Roche (coords): *L'opinion publique en Europe (1600-1800)*, Paris 2011, pp. 169-174.

conflits qui ne cessaient de le menacer²⁴. Cette censure s'envola en éclat à sa mort en 1642, lorsque le pays, la cour, la ville, les parlements, et probablement les milieux ecclésiastiques se révoltèrent contre la mémoire officielle du ministre, en reprenant avec une forte violence polémique les thèmes de ses infidélités multiples. De nombreux écrits, en prose et en vers, le présentèrent à nouveau comme l'impie, le machiavélien, le traître, le déloyal, celui "qui a trompé pour faire sa fortune / Dieu, le Roy, sa patrie, ses parens et amis". Prêtre sans sacrements, Cardinal sans office, il fut accusé également de tyrannie et d'avoir dominé le Roi pour régner à sa place²⁵.

Le *topos* du *valido* ambitieux dessiné par une vaste littérature qui eut son essor en France au XVII^e siècle éclaire cette question et la clôt en même temps²⁶. Ombre et secours du Roi, le Cardinal-ministre avait attiré sur lui les principales tensions des opposants à la monarchie absolue et en était devenu la cible favorite. Meurtri dans sa chair de ministre, mais puissants tout de même, il avait réellement sacrifié sa personne sur l'autel de la royauté. Cette alliance avait eu l'avantage de protéger le Roi qui put ainsi mener sa politique de consolidation de la dynastie, sans s'émouvoir des résistances provenant de secteurs importants du pays. C'était son ministre qui les attirait et en faisait les frais, tandis que la monarchie absolue continuait sa marche et s'affirmait en France. La loyauté de Richelieu à l'égard du Roi s'exprima pleinement par cette fonction de bouclier du souverain qu'il assumait jusqu'à la fin, et même au-delà comme nous venons de le voir à travers la littérature d'opposition après 1642. La position du Cardinal-ministre se comprend ainsi à l'intérieur de cette relation de créature, de domestique du Roi devenu, en échange de cela, une figure puissante de la monarchie, proche du Roi. Dans la série des fidélités et des loyautés qu'il manifesta, Richelieu fut toujours un prélat catholique de la cour, dont l'existence et la légitimité reposaient sur la personne du Roi. Cela n'excluait pas des tensions, voire des ruptures à l'égard d'autres autorités toujours subordonnées à celle du Roi. On peut en effet reprocher à Richelieu une conduite hors norme, parfois sans scrupules,

²⁴ Voir à ce sujet É. Thuau : *Raison d'État...*, *op.cit.*, pp. 226-318; Je me permets de renvoyer à mes recherches: G. Ferretti, "Richelieu et les historiographes", en C. Grell (coord.): *Les Historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris 2006, pp. 325-343; "Chansons et lutte politique au temps de Richelieu", en G. Durosoir (coord.): *Poésie, musique et société. L'Air de cour en France au XVII^e siècle*, Bruxelles 2006, pp. 43-65; "La musique de Richelieu", en B. Gaehtgens et J.-C. Boyer (coords.): *Richelieu Patron des Arts*, Paris 2009, pp. 382-398.

²⁵ Voir G. Ferretti: "Élite et peuple à Paris, 1642-1650. La naissance de l'historiographie sur Richelieu", en *Nouvelles de la République des Lettres*, I (1997), pp. 103-130, ici: 112-113; "Littérature clandestine et lutte politique. L'héritage de Richelieu au temps de Mazarin (1643-1661)", en L. Bély (coord.): *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'Esprit*, Paris 2000, pp. 469-485; "L'humanisme autoritaire du cardinal de Richelieu", en T. Picquet (coord.): *L'Humanisme italien de la Renaissance et l'Europe*, Aix-en-Provence 2010, pp. 307-319.

²⁶ Voir par exemple: *Le Favorit d'Angleterre, dédié à Monseigneur le duc de Buckingham*, Paris 1626; *La Fortune de la Cour ou discours curieux sur le Bon-heur ou mal-heur des Favoris, entre Messieurs Bussy d'Amboise et de Neufville, seconde édition*, Paris 1644; P. Dupuy: *Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes*, Leyde 1658; Marquis de Beauvais-Nangis: *Histoire des favoris français*, Paris 1664; J. H. Elliot, L. W. B. Brockliss (coords): *The World of favorite*, New Haven et London 1999; F. Benigno, *L'ombra del re*, Milano 2000.

mais il apparaît difficile de conclure à une rupture dans sa loyauté de chrétien à l'égard de Dieu et de l'Eglise dont il fut un membre très actif.

LA LOYAUTE ENVERS LA COURONNE ET ENVERS SON MINISTERE: UNE CONCILIATION DIFFICILE

La troisième couronne du Cardinal-ministre réunit les deux autres. Elle est sans doute la plus complexe, celle qui requiert le plus d'attention et de prudence dans notre jugement. Il est évident que l'accusation classique adressée au ministre de ne pas avoir veillé aux intérêts de la Monarchie n'est pas recevable. Ses ennemis mêmes ont reconnu que la politique de puissance choisie par le Roi et par son ministre avait donné des fruits considérables. Vingt ans après son accession au pouvoir, Richelieu avait rendu la France de Louis XIII illustre et respectée dans le pays et en Europe. Il suffit d'évoquer l'avis des contemporains hostiles au ministre pour s'en rendre compte:

“Jamais sous aucun autre la France ne parut plus victorieuse au dehors ny plus vaincue au dedans, ses armes triompherent au dela du Rhin, du Pau et de l'Ebre, ses alliés s'accrurent par tout, le nom des François fut respecté parmy tous les peuples, tous en esprouverent la puissance cependant qu'au dedans rien nestoit de plus abatu [...]”²⁷.

Ce discours est très proche de celui tenu par les historiens officiels de la Monarchie, tel Scipion Dupleix, qui décline les vingt “merveilles” accomplies par Louis XIII, grâce aux conseils de Richelieu. Les plus importantes sont:

La XVIII^e: “C'est que depuis huit cens ans la Monarchie Françoisse allant toujours en decadence, et nos Rois estans plus empeschés à conserver leur Estats, que disposés à conquister, nous en voyons aujourd'huy estendre heureusement les limites avec la gloire du nom François, le contentement de nos alliés, la confusion de nos ennemis, et l'estonnement de toute l'Europe.”

La XX^e: “C'est que jamais Roy ne fut si absolu en France que nostre Louis, ny si redouté de ses voisins, ny si admiré des nations les plus eloignées, si bien qu'on peut dire que Louis XI [...] n'a fait que chercher par ruses et artifices l'autorité que celuy-cy s'est acquise par la terreur des armes et par l'exercice de la iustice”.

La contribution positive du ministériat à l'affirmation de la Monarchie en France et en Europe est une évidence historique. Les critiques virulentes qui furent adressées à Richelieu n'étaient qu'en partie valables, comme nous l'avons déjà vu. En effet, on peut distinguer des tensions au cœur de la Monarchie qui s'appliquaient plus à la création du ministériat comme système politique innovant. Le dualisme qui s'établit à la tête de l'État était une nouveauté qui alimenta des tensions grandissantes dans le royaume. Il ne s'agissait pas simplement d'une ligne politique, par exemple la guerre contre

²⁷ R. Aubery de Jully: Histoire de la régence de la reine Anne d'Autriche..., ms. cit., f. 1v.

la paix, la conquête au lieu des réformes, comme les historiens ont tendance à le souligner²⁸. C'était la mise en place d'une révolution organisationnelle de la gouvernance qui faisait mouche dans l'opinion contemporaine. Il faut bien insister ici sur le fait que la question essentielle n'est pas celle d'un Roi gouvernant avec des conseillers, le devoir de conseil étant un topos des monarchies en Europe, mais celle d'avoir un chef du conseil qui dirige l'État et ses articulations avec le roi, sur un pied de parité ou presque. C'est bien cette situation qui constitue la pierre d'achoppement de la position institutionnelle de Richelieu. Or cette organisation est la clef de voûte du système du ministre, le moyen qui lui permet, dans la hiérarchie des décisions politiques, juste après celle du Roi, de construire un vaste réseau d'influence dans le royaume, qui est à la base de son vrai pouvoir. La théorie du ministériat a été formalisée dans le TP à la fin du règne de Louis XIII, mais elle fut construite progressivement par les écrivains de Richelieu tout au long de son gouvernement. Cette doctrine se proposait de justifier en deux temps l'existence du ministériat: dans le présent, à l'aide des ouvrages de Jean de Silhon²⁹; dans le passé (les antécédents historiques), par les ouvrages de Jacques Sirmond et de Michel Baudier ainsi que par les nombreuses commandes artistiques promouvant l'action des illustres prédécesseurs du Cardinal-ministre³⁰. Cette méthode, par l'héritage et le droit, avait le mérite de donner une apparence d'historicité à un objet nouveau, le but étant de le formaliser et de le stabiliser à l'intérieur de l'appareil institutionnel monarchique, comme le prouve la succession de Mazarin et la continuation de cette expérience jusqu'à 1661.

²⁸ V.-L. Tapié: *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris 1967 ; Y.-M. Bercé: *La naissance dramatique de l'absolutisme*, Paris 1992; J. Cornette: *L’Affirmation de l’Etat absolu 1515-1652*, Paris 2003 ; G. Saupin: *La France à l'époque moderne*, Paris 2000 ; R. Mousnier: *L’Homme rouge, vie du cardinal de Richelieu, 1585-1642*, Paris 1992; F. Hildesheimer: *Richelieu*, Paris 2011; M.-C. Vignal Souleyreau: *Richelieu ou la quête d'Europe*, Paris 2010.

²⁹ J. de Silhon: *Le Ministre d'Etat*, Paris 1631 et 1643. Un troisième volume parut quelques années après: Amsterdam 1662. Voir également *Ibidem: Panégyrique à Mgr. le cardinal de Richelieu sur ce qui s'est passé aux derniers troubles de France, 1628*, Paris 1629.

³⁰ J. Sirmond: *La vie du cardinal d'Amboise*, Paris 1631; M. Baudier: *Histoire du cardinal d'Amboise, ensemble les félicités de la France sous un bon gouvernement*, Paris 1634; *Histoire de l'incomparable administration de Romieu, grand ministre d'Etat en Provence lorsqu'elle estoit en souveraineté*, Paris 1635; *Histoire de l'administration du cardinal Ximènes, grand ministre d'Etat en Espagne*, Paris 1635; et *Histoire de l'administration de l'abbé Suger*, Paris 1645. Ces ministres «ancêtres» de Richelieu furent l'objet de plusieurs représentations picturales, par exemple Suger dans une thèse illustrée et dans la Galerie des Illustres du Palais Cardinal. Cf. thèse illustrée de Louis Machault dédiée à Richelieu, soutenue à la Sorbonne le 13 février 1635, gravée par Michel Lasne d'après un dessin de Claude Vignon, Paris, BNF, Estampes, N4 Richelieu, I.F.F. 745. 87 C 133 131 [originaux], Ed 27, p. 61. On y représente des génies rassemblant les portraits des plus grands ministres qui ont gouverné la France, dont Suger et Richelieu; voir également F. Bignon: *Les Portraits des hommes illustres françois qui sont peints dans la galerie du Palais Cardinal de Richelieu*, Paris 1650. Sur ces aspects voir surtout Th. Kirchner: *Le héros épique. Peinture d'histoire et politique artistique dans la France du XVII^e siècle*, Paris 2008, pp. 40-42; «Richelieu et son usage programmatique de l'art. L'image du cardinal dans le décor de ses résidences», en J.-C. Boyer, B. Gaetgens et B. Gady (coords): *Richelieu patron des arts*, Paris 2009, pp. 257-262.

LA DOCTRINE DU MINISTERIAT, RICHELIEU FACE A LOUIS XIV

Le TP de Richelieu éclaire de manière exceptionnelle la nature et les prérogatives du ministériat par une vision synthétique qui lui vient de sa culture théologique. Sa construction est articulée par syntagmes en trois passages fondamentaux:

1. Le bon gouvernement est celui du prince qui agit avec son conseil et non par sa seule tête: "*Le plus mauvais gouvernement*, dit-il, est celui qui n'a d'autre ressort que la teste d'un prince qui [...] ne fait état d'aucun conseil, *le meilleur de tous* est celui dont le principal mouvement est en l'esprit du souverain qui [...] ne fait [rien] sans bons avis, fondé sur ce principe qu'un œil ne voit pas si clair que plusieurs"³¹ ;

2. Les conseillers du prince doivent être de grande capacité et probité et en nombre réduit³².

3. L'un de ces conseillers doit être le chef pour pouvoir diriger les affaires. Son rôle ainsi que ses compétences sont exceptionnelles, puisqu'il accompagne le roi dans le maniement des affaires. Il faut "qu'entre eux il y en ayt un qui ayt l'autorité supérieure et qui soit comme le premier mobile qui meut tous les autres cieus sans estre meu que de son intelligence"³³. En s'appuyant sur la Bible et les Pères de l'Église, Richelieu fonde la nécessité d'un tel chef sur le constat de la confusion qui s'ensuivrait dans la prise de décision d'autorités égales pendant la gestion des affaires. Puisque la monarchie absolue fonde sa légitimité sur la délégation reçue par Dieu (elle imite plus que tout autre le gouvernement divin dit Richelieu), le prince peut déléguer, précise-t-il, son autorité à l'un de ses conseillers. Ce concept de délégation de l'autorité souveraine est éclairé par la métaphore du navire et du pilote: "on peut dire hardiment que si le souverain peut ou ne veut pas luy-mesme avoir l'œil sur sa [carte] et sur la boussole, la raison veut qu'il en donne particulièrement la charge à quelqu'un par-dessus les autres."³⁴ Un seul pilote et un seul commandant, voilà donc formalisée la doctrine du ministériat. Dans les autres pages du TP, les syllogismes quelque peu faciles de Richelieu s'efforcent de prouver que le chef du conseil (à l'imitation de ce que faisait réellement le cardinal) doit faire preuve d'indépendance et ne pas être influençable par ses passions et par ses intérêts. La notion aristotélicienne de "premier mobile", de celui "qui meuve tout sans estre meu d'aucune autorité supérieure que celle de son maistre"³⁵ est alors déclinée en plusieurs cas pratiques³⁶ afin de montrer le statut supérieur, proche de celui du Roi, du Cardinal-ministre.

³¹ Richelieu: *Testament politique...*, *op. cit.*, pp. 211-212. Titre chapitre: "Du Conseil du prince", titre section 1^{ère}: "Qui montre que les meilleurs princes *ont besoin* d'un bon conseil". L'italique est de moi.

³² *Ibidem*, pp. 213-228.

³³ *Ibidem*, p. 229.

³⁴ *Ibidem*, p. 230.

³⁵ *Ibidem*, p. 231.

³⁶ *Ibidem*, pp. 231-232.

La pratique et la théorie du ministériat ne firent pas l'unanimité dans le royaume. Bien au contraire. Longtemps, Richelieu dut faire face aux résistances et à l'opposition ouverte, émaillées de conjurations multiples, des grands, de la noblesse et des parlements. En effet le ministériat "absolu" restait étranger à la culture politique de la France moderne toute centrée sur la figure du Roi. La résistance et la réprobation qu'il réveillait relevaient des antécédents du XVI^e siècle et de l'expérience du premier XVII^e marqués par l'indépendance de la noblesse et par l'affirmation d'un absolutisme lié à la figure d'Henri IV. La deuxième moitié du siècle ne fit que confirmer cette tendance par la politique de Louis XIV, qui non seulement se refusa de nommer un premier ministre en 1661, mais surtout qui décida de gouverner lui-même son royaume. Nul besoin ici de rappeler que le tableau central de la Galerie des glaces à Versailles est consacré à la plénitude de la *potestas* royale traduite par la célèbre inscription "le roi gouverne par lui-même". Dans cette peinture, Le Brun l'a représenté tenant le gouvernail à la main (symbole du gouvernement). Cette décision, prise par le Roi et par ses ministres, avait délibérément écarté l'image du pilote et celle du commandant du navire chère au ministériat de Richelieu³⁷. L'antagonisme de ces visions est évident. Autant le premier considérait très mauvais le gouvernement qui s'appuyait sur la tête du seul prince, après avoir entendu ses conseillers, autant le deuxième l'estimait bon, nécessaire et conforme au droit absolu du Roi. Richelieu décriait ce Prince préférant délibérer par sa tête: "estant incapable et si présomptueux qu'il ne fait état d'aucun conseil"³⁸, alors que Louis XIV le loue à travers sa propre expérience. Le jugement de ce dernier mérite qu'on s'y attarde, tant il est important. Louis XIV était conscient de l'utilité pour le Prince de prendre conseil et de s'entourer de ministres, car il n'était pas possible – affirme-t-il – "qu'un seul homme sût tout et fît tout"³⁹. Toutefois, continue-t-il, je tenais "à réunir en moi seul toute l'autorité du maître", si bien qu'il précise en s'adressant au dauphin "*je résolus sur toutes choses de ne pas prendre de premier ministre et, si vous m'en croyez, mon fils, et tous vos successeurs après vous, le nom en sera pour jamais aboli en France, rien n'étant plus indigne que de voir d'un côté toutes les fonctions, et de l'autre le seul titre de Roi*"⁴⁰. Ainsi, le choix des ministres appartient entièrement au Prince, de même que la connaissance totale des affaires, surtout "les plus importantes de l'État"⁴¹. Le corollaire de cette attitude est que dans le choix des ministres, le Roi ne devait sélectionner "des sujets d'une qualité [très] éminente" pour "faire connaître ainsi au public, par le rang même d'où je les prenais, *que mon intention n'était pas de partager mon autorité avec eux*"⁴². Bien que plusieurs fussent convaincus que sous peu l'un des conseillers "s'emparerait de mon esprit et de mes affaires", il leur montra son indépendance et sa ferme volonté

³⁷ Cette représentation eut cours sous le ministère de Richelieu et fut souvent utilisée pour légitimer la division des pouvoirs entre le Roi et son ministre. Sur cette métaphore et son application, je me permets de renvoyer à G. Ferretti: "La prudence selon le cardinal de Richelieu", en E. Berriot-Salvadore, C. Pascal, F. Roudault et T. Trang (coords.): *La vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, Paris 2012, pp. 539-572, ici, pp. 550-556 et figure 3.

³⁸ Richelieu: *Testament politique...*, *op. cit.*, p. 211.

³⁹ Louis XIV: *Mémoires*, éd. J. Longnon, Paris 1978, livre I, année 1661, p. 44.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 44. L'italique est de moi.

⁴¹ *Ibidem*, p. 46.

⁴² *Ibidem*, p. 49. L'italique est de moi.

de gouverner en prince absolu. Le portrait que Louis XIV donne de ce Roi est à l'opposé de celui que prônait Richelieu. Louis le Grand était tout dans l'application de sa haute tâche

“informé de tout, écoutant mes moindres sujets ; sachant à toute heure le nombre et la qualité de mes troupes et l'état de mes places ; donnant incessamment mes ordres pour tous leurs besoins ; traitant immédiatement avec les ministres étrangers ; recevant et lisant les dépêches [...] réglant la recette et la dépense de mon État”.

Ce Roi devait gouverner entièrement ses affaires, distribuant les grâces lui-même, et surtout retenant ceux qui le servaient “*dans une modestie fort éloignée de l'élévation et du pouvoir des premiers ministres*”⁴³. Il est évident que Louis XIV, conscient de l'expérience de son père, considérait comme un danger majeur la puissance d'un premier ministre et tenait à le garder dans un rang inférieur qui ne devait, en aucun cas, se rapprocher du sien. La radicalité des positions de Louis XIV et le rappel qu'il fait de l'activité de ses ministres célèbres (Le Tellier, Lionne, Colbert, etc.) montrent que sa vision de l'autorité du Roi établissait une hiérarchie entre la sphère souveraine et celle des ministres, fussent-ils de très grandes capacités. Tout cela ne permet pas de nourrir de doutes sur la place que le conseil privé devait avoir dans la monarchie absolue selon Louis XIV. Cette opposition donne clairement la mesure de la chose: le métier d'un “principal-ministre” n'est pas compatible avec celui d'un Roi absolu qui veut régner et gouverner sans intermédiaire!

Il est évident que Richelieu opérait une distinction qui n'avait guère de place dans la théorie de la monarchie absolue. Bodin en avait fixé les principes, repris par Cardin Le Bret⁴⁴, contemporain du Cardinal, en affirmant que la souveraineté est simple et une, qu'elle est indivisible, incessible et incompressible. Lorsqu'il précisait que la première marque de la souveraineté, “c'est la puissance de donner la loi à tous en général, et à chacun en particulier”, il rappelait qu'elle s'exprime sans aucun autre consentement ni supérieur, ni égal, ni inférieur⁴⁵. Ce qui signifie que la loi du Prince ne dépend “que de sa pure et franche volonté”⁴⁶. Dans l'exercice de sa souveraineté, le Roi respectueux des lois divine et naturelle, gouverne donc avec justice et équilibre son royaume⁴⁷. Prendre conseil ne peut pas être une condition du “bon gouvernement”, comme le prétend Richelieu, mais une libre décision du souverain laquelle n'enlève ni rajoute rien à son autorité légitime ni à la perfection de son gouvernement. Si l'on postule que l'action du prince agissant seul produit un “mauvais gouvernement”, son autorité n'est plus

⁴³ *Ibidem*, pp. 49-50. L'italique est de moi.

⁴⁴ C. Le Bret: *De la souveraineté du Roy*, Paris 1632, I, 2, 9 et IV, 15.

⁴⁵ J. Bodin: *Les six livres de la république*, Paris 1576, I, 10.

⁴⁶ *Ibidem*, I, 8 ; voir aussi I, 3.

⁴⁷ À remarquer ce passage de Bodin: “J'ai mis, en notre définition, que les sujets soient obéissants au Monarque Royal, pour montrer qu'en lui seul gît la majesté souveraine, et que le Roi doit obéir aux lois de nature, c'est-à-dire gouverner ses sujets, et guider ses actions par la justice naturelle, qui se voit et fait connaître aussi claire et luisante que la splendeur du Soleil.”, (*Ibidem*, II, 3. L'italique est de moi.

souveraine, car elle est conditionnée par un élément extérieur. C'est nier implicitement le pouvoir absolu, dont la substance se fonde sur l'idée qu'il gouverne avec justice et qu'il n'a aucune limite extérieure dans la sphère du temporel. À travers la notion du conseil et d'un chef nécessaire au gouvernement du royaume, Richelieu introduit une limitation dans l'action du souverain. Cette limite ne serait surmontée que par l'apport du conseil aux délibérations du prince, ce qui réaliserait la félicité de l'État. Le syllogisme du Cardinal le confirme : "Un prince capable est un grand trésor dans un Etat [majeure]. Un conseil habile et tel qu'il doit estre n'en est pas un moindre [mineure], mais le concert de tous les deux ensemble est inestimable, puisque c'est de là que dépend la félicité des Estats [conclusion]"⁴⁸. Richelieu apparaît ici plus proche d'Aristote, relu par le thomisme contemporain, que des théoriciens de la monarchie absolue. En effet, l'une des trois parties de la république consiste, selon le Stagirite, à prendre avis et conseil⁴⁹, ce que Bodin critique non pas en soit, mais pour souligner que cette partie, ainsi que les deux autres ne constituent pas une "marque de souveraineté"⁵⁰, en entendant par là qu'elles ne sont pas nécessaires au gouvernement du Prince. Celui-ci prend évidemment conseil auprès de son entourage, sans pour autant en conclure que ces conseillers participent à la sphère du prince puisque leur statut inférieur les en exclut. On aura beau dire que Richelieu ne met pas en discussion le statut absolu du monarque, mais en établissant l'opposition classique entre "bon gouvernement" (Roi avec son conseil hiérarchisé) et "mauvais gouvernement" (Roi délibérant seul), il introduit une distinction fondamentale qui lui permet d'associer sa fonction de chef du gouvernement aux délibérations du souverain. Précisons encore que le lien nécessaire qui doit s'établir entre le "bon conseil" et le "meilleur prince" selon Richelieu⁵¹ se traduit dans le domaine pratique de l'action par la revendication du ministre, rappelée tant de fois dans ses échanges avec le roi, de disposer du monopole de l'oreille de Louis XIII. Ici nécessité et monopole, théorie et pratique vont de pair. Si l'on pouvait utiliser le langage juridique du XIX^e siècle, on dirait que le TP de Richelieu théorise un État ou le Roi règne et le principal ministre gouverne, comme cela arrivait en effet dans la pratique quotidienne de la monarchie au temps de Louis XIII. C'est ce qui suscitait les réserves, puis les résistances tenaces d'une partie de la société française contemporaine. Bien que le Cardinal ait tout fait pour présenter l'opposition des catholiques "dévots" comme une affaire de politique – guerre/paix, conquêtes/réformes – il est probable que cette affaire soit plus complexe et que derrière ce combat, il y ait une vision de la monarchie absolue que les dévots rejetaient. En effet, ces catholiques étaient aussi "absolutistes" que Richelieu ; ils ne voulaient pas d'un "principal ministre", mais d'un Roi capable de régner *et* de gouverner. La thèse récente, non encore publiée, de Caroline Mailet-Rao montre que l'opposition du parti de la Reine, notamment celle des frères Marillac et de Mathieu de Morgues, refusait toute délégation du pouvoir royal à un ministre, car ce mode de gouvernance était considéré incompatible avec la nature du pouvoir absolu et avec l'essence même de la souveraineté

⁴⁸ Richelieu: *Testament politique...*, *op. cit.*, p. 212.

⁴⁹ Aristote: *République*, liv. IV.

⁵⁰ J. Bodin: *Les six livres de la république...**op.cit.*, I, 10.

⁵¹ Richelieu: *Testament politique...**op. cit.*, p. 211.

ou de la puissance du Prince⁵². De ce point de vue, les catholiques dévots anticipaient de trente ans la position de Louis XIV qui imposera une monarchie véritablement absolue dans la théorie et dans la pratique. Cela ne signifie pas que les dévots s'opposaient à l'existence d'un conseil du Roi, dont ils faisaient eux-mêmes partie, mais qu'ils excluaient l'association d'un ministre à la personne du roi dans une articulation qui avait les allures d'une dyarchie. Le conflit entre Richelieu et certains secteurs de la monarchie de France porte sur deux modèles d'autorité politique, l'un est celui où le Roi est vraiment le Léviathan de la France et l'autre celui où le principal ministre est associé à la sphère de la souveraineté en tant que second personnage de l'Etat à côté du Roi. Les antagonismes que Richelieu eut à gérer au cours de son ministériat – ce jugement pourrait valoir aussi pour Mazarin, qui fut l'objet d'une haine violente à son égard – renvoie à une tendance profonde de la culture politique de la France du Grand siècle. Celle-ci souhaite la mise en œuvre d'un pouvoir monarchique unifié, centré sur la figure du Roi et non sur la multiplicité des pouvoirs, moins encore sur un dualisme roi-ministre tel qu'il fut réalisé dans la première partie du siècle. La notion de "dyarchie", acceptée par Louis XIII, suscitait le rejet d'une partie des élites de ce temps. L'expérience du gouvernement de Richelieu montre que le ministre construisit progressivement un modèle nouveau qui s'apparente à celui du *valido*, mais selon une spécificité propre⁵³. Ce modèle était lié aux expériences politiques du pays, telle la pacification intérieure culminée avec la soumission de La Rochelle, la guerre en Italie, l'alliance avec les protestants à l'étranger et la guerre ouverte contre les Habsbourg. De ce point de vue le ministériat est davantage. Le ministériat se réalisa par étapes et sa théorisation est un fruit tardif qui s'exprima par le TP, dont la publication, il faut le préciser, est posthume. Autant dire que le ministériat fut le produit de circonstances historiques spécifiques ainsi que de l'initiative exceptionnelle d'un ministre qui l'élabora pour faire face à l'instabilité de sa position. Homme de cour accompli, Richelieu savait que la position de conseiller-favori du souverain était instable, par définition (la volonté du Roi en décide) et par expérience (les favoris de Louis XIII ne duraient pas longtemps). Dès son accession au pouvoir, Richelieu œuvra pour construire sa propre clientèle et l'asseoir sur une légitimation politique. Le ministériat fut donc la réponse pratique à l'instabilité de la monarchie, qui peinait à s'imposer. En faisant preuve d'initiative et d'invention, le Cardinal-ministre construisit un système adapté à l'expérience du pays, avec un roi peu enclin à diriger le gouvernement, et à la vision exceptionnelle de sa mission. Sa présence constante à côté du roi ainsi que sa capacité à dominer le Conseil et les clientèles de cour lui ont attribué un rôle essentiel dans l'État. Celui-ci s'exprima par un ensemble de représentations symboliques qui furent réalisées par un mécénat sans

⁵² C. Mailet-Rao: *La pensée politique des dévots Mathieu de Morgues et Michel de Marillac. Une opposition au ministériat du cardinal de Richelieu*, Paris, Honoré Champion (à paraître); "Towards a new reading of the political thought of the *dévo*t faction: The opposition to cardinal Richelieu's Ministériat", special Issue "Recent work on Catholicism", en *Religions*, (4) 2013 pp. 529-549; "Mathieu de Morgues and Michel de Marillac: The Dévots and Absolutism", en *French History*, 25/3 (2011), pp. 279-297.

⁵³ La bibliographie porte surtout sur le monde espagnol. Sur la France voir J. H. Elliott, L. W. B. Brockliss (coords.): *The World of favorite*, New Haven & London, 1999; John H. Elliot, *Richelieu and Olivares*, Cambridge, 1991.

précédents dans le domaine des lettres, des arts, de la culture et de la propagande.

LA SYMBOLIQUE AMBIGUË DU MINISTERIAT : LES DEUX SOLEILS DE LA FRANCE

La puissance réelle et symbolique du ministériat devint à terme un problème politique, car elle fut en mesure de concurrencer celle du roi, qui aurait pu s'en offusquer, comme le fit par la suite Louis XIV avec Fouquet. La difficulté de la troisième couronne de Richelieu se trouve dans cet antagonisme. C'était à vrai dire un dilemme que le ministre dut affronter, car où est allée sa (troisième) loyauté ? À son roi ? À son ministère ? Les deux premières- celles envers Dieu et envers le roi - étaient subordonnées au souverain, tandis que la troisième était subordonnée à son ministériat, la dépassait même et la concurrençait jusqu'à en devenir une menace potentielle pour le roi lui-même. C'est bien ce danger que les contemporains soulignaient lorsqu'ils parlaient de tyrannie, qu'ils voulaient voir comme une réalité opérationnelle, par polémique, alors qu'elle n'était qu'un état potentiel. En effet, le cardinal disposait : 1. Du monopole des nominations aux offices et aux fonctions de la monarchie que le roi lui avait cédé ; 2. De clientèles colossales qui firent de lui le rival du roi, pouvant le concurrencer partout dans le royaume. En outre, dans la pratique quotidienne, la clientèle de Richelieu avait l'obligation de se déclarer d'abord fidèle à lui et ensuite au souverain, ce qui finit par créer une loyauté parallèle qui suscita l'aversion de nombre de contemporains, comme l'a souligné de Pontis dans ses mémoires⁵⁴. Les études classiques de Bergin sur la fortune démesurée du ministre (estimée être un tiers du budget de l'État)⁵⁵, celles de Jouanna sur le contrôle des plus hautes charges du royaume, obtenu au détriment des Grands⁵⁶, et plus récemment celles de Dubost montrant que Richelieu avait parasité les clientèles de Marie de Médicis à son avantage⁵⁷ montrent à quel point le jeu complexe des fidélités sociales fut déplacé vers le Cardinal-ministre et sa famille. L'historien anglais Henshall a poussé son analyse jusqu'à affirmer que Richelieu avait créé une structure parallèle de pouvoir, articulé en solidarités sociales allant de la cour à la province et inversement, qui faisait du gouvernement le vrai centre de la monarchie en France⁵⁸. C'est probablement à ce parasitage que se référaient certains historiens de cette

⁵⁴ De Pontis souligne que le ministre engageait des serviteurs qui devaient lui être fidèles avant de l'être au Roi et qu'il se méfiait de ceux qui étaient attachés au roi. Ici l'auteur dresse un portrait peu flatteur du cardinal, présenté comme étant peu loyal à l'égard de Louis XIII. Voir, B.-L. de Pontis: *Mémoires*, Paris 1986, *passim*.

⁵⁵ J. Bergin: *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris 1987 et *L'ascension de Richelieu*, Paris 1994 (1^{er} 1991); J. Bergin et L. Brockliss (coords): *Richelieu and his age*, Oxford 1992.

⁵⁶ A. Jouanna: *Le devoir de révolte*, Paris 1989, pp. 212-262.

⁵⁷ J. F. Dubost: *Marie de Médicis...*, *op. cit.*, pp. 744-752 ; S. Tabacchi: *Maria de...*, *op. cit.*, Rome 2012, pp. 327-350.

⁵⁸ N. Henshall : *The Myth of Absolutism: Change and Continuity in Early Modern European Monarchy*, London & New York 1992, pp. 23-29; Sur la question des clientèles, voir: S. Kettering: *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New York & Oxford 1986. Cf. cette situation avec le passage de J. Bodin: "l'honneur, la gloire et la puissance des Princes ne gît qu'en l'obéissance, hommage et service des sujets", *Les six livres de la république...*, *op.cit.*, II, p. 1.

époque-là, lorsqu'ils affirmaient, avec amertume, que la cour du Roi était devenue un désert alors que celle du Cardinal-ministre s'était remplie de monde⁵⁹. Il est clair que ce phénomène affectait l'organisation de la Monarchie et la puissance du roi limitée ainsi par l'action de son principal ministre. De ce point de vue, la Monarchie perdait son caractère absolu, car elle était en partie dépendante d'une autre autorité temporelle, et qui plus est, d'une autre située à côté d'elle⁶⁰.

La réalité était donc très complexe. Le partage des compétences qui s'établit au sommet de l'État entre le roi et son ministre détermina une sorte de monarchie bicéphale, une "dyarchie" où le Roi était le souverain, et le premier-ministre le membre le plus proche du souverain, à l'intérieur même de la sphère sacrée de la souveraineté. Certes, on ne peut pas affirmer qu'il y ait eu un partage juridique de la souveraineté, puisque dans tous les cas de figure le Cardinal-ministre ne possédait qu'une délégation d'autorité, qui n'était pas une marque de souveraineté, comme l'a précisé Bodin. Le Roi pouvait la lui retirer d'un simple geste de sa main souveraine. Cependant, la direction de Richelieu, son monopole de l'oreille du Roi et l'association étroite de l'un aux décisions (souveraines) de l'autre, qui les lui déléguait volontiers, plaçait le Cardinal dans une situation exceptionnelle et lui donnait un pouvoir d'influence colossal, dont le Roi ne pouvait pas ignorer. Évidemment, l'organisation massive d'une clientèle ministérielle, le monopole sur la culture et les arts, plutôt délaissés par le Roi, la pratique, puis la doctrine du ministériat servaient à asseoir sa formidable position publique et à persuader le Roi et les élites du royaume que le ministre était nécessaire à l'affirmation de la Monarchie. Comme le rapportait l'un de ses écrivains: "C'est un sujet incomparable, qui s'estant depouillé de soy, est tellement dedans son Roy, qu'il en est comme inséparable". Et à l'un de ses poètes de préciser: "*On ne vous peut blesser sans nous faire mourir, Ce que l'âme est au corps vous l'estes à la France.* Autrement dit "qui voit Richelieu, voit l'âme de la

⁵⁹ Pierre Dupuy en a laissé une description mémorable, en accusant ouvertement le ministre de vouloir marginaliser le Roi à son propre avantage. Cet ancien collaborateur du gouvernement alimenta une vive polémique contre Richelieu à cause de la persécution dont sa famille fut l'objet, notamment par l'exécution en 1642 de son cousin F.-A. II de Thou, accusé de complicité dans la conjuration de Cinq-Mars. Au-delà de la douleur ressentie pour cette illustre victime, Dupuy développa une réflexion originale contre le rôle du premier ministre qui s'exprima aussi par son livre sur les favoris, qui était un jugement sévère sur une figure qu'il considérait nuisible à la monarchie absolue. Voir P. Dupuy, "Mémoires pour servir à justifier l'innocence de François-Auguste [II] de Thou", en J. A. de Thou: *Histoire universelle*, La Haye 1740, X, notamment pp. 626-631, 657-666 ; P. Dupuy: *Histoire des favoris anciens et modernes*, Leyde, 1659. Sur cette question, je renvoie à G. Ferretti: "Les stratégies d'opposition dans l'académie Dupuy", en A. Lefebvre (coord): *Comparaisons, raisons, raisons d'Etat. Les Politiques de la république des lettres au tournant du XVII^e siècle*, München 2010, p. 108-132, ici p. 126 sur la vie solitaire du Roi et le pays soumis à une obscure tyrannie.

⁶⁰ "Si on considère que le ministériat est associé de facto à la sphère de la royauté, le conditionnement de celle-ci est une conséquence inévitable et dans ce cas, il faut avoir à l'esprit ce passage de Bodin sur la puissance souveraine: "Nous concluons que la première marque du prince souverain, c'est la puissance de donner loi à tous en général, et à chacun en particulier; mais ce n'est pas assez, car il faut ajouter, sans le consentement de plus grand, ni de pareil, ni de moindre que soi: car si le prince est obligé de ne faire loi sans le consentement d'un plus grand que soi, il est vrai sujet, si d'un pareil, il aura compagnon; si des sujets, soit du Sénat, ou du peuple, il n'est pas souverain.", (J. Bodin: *Les six livres de la république...*, op. cit., I, p. 10).

France”.⁶¹ L'écho de cette louange se fit longuement entendre dans le public de l'époque, et probablement l'expression la plus élevée fut celle de Georges de Scudéry, qui identifia tellement le ministre à la France, qu'il semblait prendre la place du Roi. Le poète imagina même la rencontre de la France et du ministre à son retour de la campagne en Lorraine (1634) et lui fait prononcer des mots inaudibles pour un loyal serviteur de la monarchie absolue:

(France) “Je sçay que nous avons semblables destinées ; [...] Que pour estre immortelle, il faut que tu le sois, car l'âme de Louis, ardamment enflammée, s'attache tellement à la personne aimée, que *ton cœur est le sien, et qu'on voit aujourdhuy qu'il ne vit que par toi, comme je fais par lui [...], mais enfin grâce au ciel, ses vœux sont exhaussez, Tu vis, tu la fais vivre, et ses maux sont passez [...]*Ta presence dissipe, et borne ses malheurs [...]”.

Et il conclut sur les avantages politiques d'un État bicéphale : “*Dans le corps de l'Estat, [tu] tiens la place du cœur : Le Roy celle du chef ; vos forces départies, le feront bien agir en toutes ses parties*”⁶². Ce processus, qui est un mélange habile de pratique et de fiction, évidemment inspiré par Richelieu, se développa fortement au niveau des représentations du ministériat après 1630. Elles furent volontairement créées à partir d'une captation de l'autorité royale, qui apparut régulièrement partagée avec celle de son premier ministre. Que ce soit dans le domaine des lettres, notamment dans la poésie, dans celui de l'histoire, de la peinture et des arts plastiques, le Cardinal parvint, grâce à un nombre considérable d'écrivains et d'artistes, à se faire associer à l'action et aux décisions du Roi dans son habit de conseiller, en captant une série d'attributs, dont certains étaient propres à la personne souveraine. Ainsi, ses poètes firent de lui “l'Auguste Richelieu”, le “Ministre incomparable”⁶³, “un Dieu parmy les humains”, celui qui n'était pas “suiet à l'humaine impuissance” et qui sous “l'habit d'un homme” “était un Dieu” ou “un Dieu sous la forme d'un homme”, dont “les divines qualitez s'élevent au-dessus des hommes”⁶⁴. Ils firent du cardinal l'Hercule de la France, l'Alcide⁶⁵, enfin une sorte de

⁶¹ P. de Marbeuf: *Le portrait de l'homme d'Etat pour Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu*, Paris 1633, p. 9; Cl. de L'Estoile: “A Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu”, *Les nouvelles Muses des Sieurs Godeau, Chapelain [et alii]*, Paris 1633, p. 76; Bordier: *La Cour royale*, s.l. 1633, p. 48. L'italique est de moi.

⁶² G. de Scudéry: *Discours à la France. A Richelieu*, Paris 1634; publié aussi en F. Le Métel de Boisrobert (coord.): *Sacrifice des Muses au Grand Cardinal de Richelieu*, Paris 1635, pp. 157 et 159. L'italique est de moi.

⁶³ Parmi les nombreuses références: La Frezelière: “Sonnet à Richelieu” et G. de Scudéry: “Le Temple. Poeme à la gloire du Roy, et de Monseigneur de Richelieu”, en F. Le Métel de Boisrobert (coord.): *Sacrifice des Muses...*, *op.cit.*, pp. 110 et 129.

⁶⁴ N. Frénicle: “Hymne de la victoire après la reduction de La Rochelle à Richelieu” et Chanvalon, “sonnet à Richelieu” et Le Brun: “Stances à Richelieu”, en *Ibidem*, pp. 44, 105, 148 et 178.

⁶⁵ Cet attribut avait jusqu'ici désigné Henri IV et Louis XIII. Pour le monde français voir surtout F. Bardou: *Le portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII. Mythologie et politique*, Paris 1974. Parmi les écrivains et les poètes voir: Bordier: *La Cour royale...op.cit.*, p. 15; J. Chapelain: “Ode à Richelieu” et Cl. de L'Estoile: “A Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu”, *op. cit.*, *Les nouvelles Muses...*, *op.cit.*, pp. 35 et 72-73; Gombauld: “Sonnet à Richelieu” et G. de Scudéry: “Discours à la France”, en F. Le Métel de

monarque: “Son aspect est Royal, la pourpre l’environne ; mais bien qu’il la mérite, il n’a point de Couronne”. Ainsi “partout où le Soleil et se lève et se couche ; lors de tant de succez, les Peuples éblouis n’auront plus rien dedans la bouche que la gloire d’Armand et le nom de Louis”⁶⁶. Dans certaines représentations iconographiques, le ministre devint même le “Père de la Patrie” et le “soleil de la France”⁶⁷.

La métaphore solaire est peut-être la plus représentative de cette tension entre un ministre tout puissant et un Roi absolu; elle donne la mesure des difficultés de Richelieu à traduire sur un plan symbolique sa loyauté de domestique et de “créature” à l’égard de son légitime seigneur et souverain. Pendant son règne Louis XIII eut souvent recours à la métaphore du soleil⁶⁸ ; en 1637, il se fit représenter par Jean Mathieu en *Soleil de la France* (figure 2)⁶⁹. Mais c’était une gravure sans prétentions, où le buste du souverain apparaissait au centre d’un soleil dont les rayons (vertus) composaient l’acrostiche de son nom. D’un point de vue artistique ce n’était guère remarquable, en revanche le contenu l’était, car cette image était accompagnée d’une plaquette dans laquelle l’auteur faisait une longue paraphrase du nom et des vertus évoquées par l’image du Roi, tout en exaltant son talent à diriger brillamment la France. Un an plus tard, Richelieu se saisit de cette idée et se fit représenter à son tour en soleil de la France, d’une manière très proche, mais avec un raffinement considérable. Nous savons que le ministre connaissait la gravure de Jean Mathieu, car un exemplaire de la plaquette se trouvait dans la bibliothèque de son secrétaire Le Masle⁷⁰. À cette occasion, le ministre engagea Abraham Bosse, l’un des artistes les plus doués de son époque. Le portrait de Richelieu en soleil se révéla admirable par sa qualité et par sa complexité. Il fut ensuite placardé et largement diffusé dans les rues de Paris (figure 3). L’effet était des plus saisissants : Richelieu associait sa lumière à celle de Louis XIII en montrant au public que la Monarchie était éclairée par deux soleils. Ce dédoublement de la métaphore correspondait véritablement à la réalité de l’État, où le principal ministre travaillait côte à côte avec le Roi, en étant devenu son compagnon de voyage.

Boisrobert (coord.): *Sacrifice des Muses...*, *op.cit.*, pp. 21 et 157. Même représentation symbolique dans les thèses illustrées de l’abbé de Bruc (gravée par M. Lasne, 1634) et celle de Nicolas François Brulart, abbé de Sillery (Paris 1640), en BNF, Estampes, respectivement Da 9, f. 81, Ed 27, f. 59 ; Ed 40, ff. 90-91, E029257-E029259.

⁶⁶ G. de Scudéry: “Le Temple. Poème à la gloire du Roy, et de Monseigneur de Richelieu” et N. Faret: “Ode à Richelieu”, en F. Le Métel de Boisrobert (coord.): *Sacrifice des Muses...op.cit.*, pp. 78 et 124.

⁶⁷ J. Baudoin: “Introduction” à F. Le Métel de Boisrobert (coord.): *Sacrifice des Muses...*, *op.cit.*, p. 2 nn.; Portrait de Richelieu gravé par Gaspard Isac (1634) avec la légende “Aspicis hic Patriæ Patrem, Regisque Ministrum”, Paris, BNF, Estampes, N2 Richelieu. 92 B 123 613.

⁶⁸ Voir A. Le Pas de Secheval: *La politique artistique de Louis XIII*, Thèse doctorat Université Paris IV 1992, sous la direction d’A. Schnapper.

⁶⁹ Paris, BNF, Estampes, Coll. Hennin, XXXVII, 3362 G154130, sans date ; N2 fol., Louis XIII (3), vol. 1089, D 195652, sans date. La gravure est le faux-titre de la plaquette: R. P. F. Patrice Oconquovair: *Sidvs borbonicvm, quod et Sol Franciæ cvm paraphrastico eivsdem rationario Lvdo vico Ivsto*, Paris 1637, 28 pp.

⁷⁰ P. Oconquovair: *Sidvs borbonicvm...*, *op. cit.*, Paris, Bibliothèque Mazarine, 274A⁵. Exemplaire portant l’ex-libris de Le Masle.

L'intérêt de cette gravure se trouve aussi dans quelques détails significatifs. Au centre du soleil le buste du cardinal est inscrit dans un astrolabe, instrument de navigation maritime par excellence. Les rayons de ce soleil composent un double acrostiche de son nom (Jean Mathieu en avait fait un seul), dont le contenu reprend les lignes principales de sa triple loyauté: Dieu, le Roi et son ministère. Le pilote qui avait gouverné la France à ses débuts se trouve encore au cœur de la métaphore, - c'est bien lui qui tient toujours entre ses mains le livre, l'ancre et le caducée (placés dans les coins) -, mais ce n'est plus la même personne institutionnelle, car il a évolué vers un statut supérieur: celui de l'homme d'État, qui est maintenant la deuxième autorité du royaume. Dans cette gravure, l'astrolabe et le soleil se superposent pour signaler la route parcourue et le but atteint: vrai astre de lumière, le ministre est au centre de tout, il éclaire tout, il contrôle et gouverne tout⁷¹. On est loin ici des loyautés exprimées par les autres couronnes de Richelieu! Cette dernière, animée d'une force particulière, semble détourner le ministre du devoir de soumission et de reconnaissance qui est à la base de sa relation au Roi, et qui définit sa place d'être dépendant du souverain.

Cet écart est probablement l'effet d'une dialectique aux variations multiples, alimentée par la propagande du ministre, dont l'éloge ne suffisait jamais pour exprimer l'importance de celui-ci, comme nous l'avons vu chez Georges de Scudéry qui associait le lys à la pourpre pour mieux exalter son rôle de compagnon du Roi.⁷² Ces formules sont à considérer comme des amplifications rhétoriques de la place unique qu'avait Richelieu dans la monarchie et que ses écrivains ne cessaient de rappeler, sûrement à la demande de leur protecteur, car il est difficile de penser que cette propagande ait pu s'organiser de manière spontanée. Connaissant le soin extrême que Richelieu avait pour tout ce qui touche à la sphère étatique et à la publicité de la parole et des images, on peut formuler l'hypothèse que cette propagande répondait à deux mobiles politiques essentiels. D'une part elle servait à couvrir sa position fragile de 'valido'⁷³, comme je l'ai déjà suggéré, par une activité symbolique sans précédent créant l'illusion d'une puissance solide, et d'autre part elle lui permettait de légitimer un enrichissement colossal⁷⁴, qui renforçait son statut de Grand du royaume. Tout cela avait un autre but implicite : compter sur une évolution possible de son statut en cas de changement brusque de la volonté royale à son égard. L'on sait que vers la fin de sa vie, Richelieu avait prévu une voie de sortie (financière) en cas de disgrâce, ainsi qu'une éventuelle promotion à la régence en cas de mort subite du Roi⁷⁵. En ce sens, il fut toujours un vrai courtisan sachant se

⁷¹ Pour une analyse approfondie des deux images, voir G. Ferretti: "Richelieu, le 'Ministre-soleil' de la France, d'après une gravure d'Abraham Bosse", en *Genèses*, 48 (2002), pp. 136-153.

⁷² Voir ci-dessus, note 64.

⁷³ Bien que Richelieu ait toujours refusé d'appartenir à cette catégorie, en cherchant à se présenter en politique et en homme d'Etat, il est évident que sa position restait celle d'un favori de type particulier. Les publications de Pierre Dupuy et d'autres auteurs sont une confirmation que ses contemporains avaient ce point de vue. Voir *supra* note 58.

⁷⁴ Prouvée par les recherches documentées de J. Bergin: *Pouvoir et fortune de Richelieu...*, *op. cit.*

⁷⁵ Ce double aspect est un *topos* des biographies courantes du ministre. Voir par exemple R. Mousnier: *L'Homme rouge...*, *op. cit.*; F. Bluche: *Richelieu*, Paris 2003 ; F. Hildesheimer:

conduire avec habileté sur le chemin de la grandeur et de la misère, celui du ciel et de l'enfer qui guette constamment l'être qui a choisi de faire fortune à la cour.

On peut y voir une forme de prévoyance face à un futur incertain, notamment vers la fin du ministériat, qui fut marqué par la plus grave conjuration, soutenue indirectement par le Roi, qui faillit emporter Richelieu. Cette année 1642 fut l'année de tous les possibles historiques: au cours des premiers mois, la menace de la disgrâce grondait sur lui comme un orage terrible, qu'il put écarter grâce à un service d'espionnage exceptionnel et à des complicités inavouables au plus haut niveau de l'État. Vers la fin de l'année, la santé fragile du Roi ouvrait la route à une régence hypothétique du ministre, mais l'accélération de la maladie de celui-ci, épuisé par vingt ans de luttes, changea la donne et finit par mélanger à nouveau les cartes du destin. Au milieu de ces flots agités, nous trouvons un dernier essai, la dernière tentation du ministre qui alimente forcément des interrogations sur sa loyauté envers le Roi. Cette question renvoie encore une fois au rôle clef de son Ministère, devenu une haute institution de l'État royal.

Il s'agit d'une thèse illustrée⁷⁶, l'énigme qu'il avait inspirée au cours de sa carrière, dont le nombre fut bien supérieur à celles qui furent dédiées au Roi⁷⁷. Cette thèse (figure 4) fut gravée par l'un de ses artistes fétiches, le talentueux Grégoire Huret, pour l'un des clients du ministre ou l'un de ses proches. Elle apparaît incomplète, probablement à cause de la mort du ministre ou à cause des changements récents à la cour après la conjuration avortée de Cinq-Mars. Cette situation est attestée aussi par une autre thèse incomplète de ces jours, celle de l'abbé de Cinq-Mars, qui dut l'interrompre lorsque le malheureux favori de Louis XIII tomba sous les coups implacables de la justice royale en septembre 1642.

Dans la première thèse mentionnée, Richelieu est représenté sur un trône surélevé entouré des allégories de la foi (théologie) et de la prudence (politique) soulevant derrière lui l'image d'un phœnix qui rappelle son rôle de premier-ministre: "Unicus ut phœnix". Aux pieds de son trône les nations viennent s'incliner et lui rendre hommage. Au centre Apollon (symbole solaire par antonomase) surmonté d'une double généalogie de rois et du cardinal rétablit l'harmonie du monde grâce aux dieux, dont Mars et Minerve, qui

Richelieu, Paris 2004; Ph. Erlanger: *Richelieu: l'ambitieux, le révolutionnaire, le dictateur*, Paris 2006.

⁷⁶ Thèse incomplète de - dédiée à Richelieu, dessinée et gravée par Grégoire Huret, Paris, Musée du Louvre, département des arts graphiques, Collection Rothschild, n°27452.

⁷⁷ D'après mes calculs, il y a au moins 15 thèses illustrées dédiées au premier ministre, alors que le Roi en a eu environs cinq. Sur ce genre voir les travaux fondateurs de V. Meyer: "Catalogue des thèses illustrées in-folio soutenues aux XVII^e et XVIII^e siècles par des Bordelais", en *Revue française d'histoire du livre*, 72-73 (1991), pp. 201-265 et 74-75 (1992), pp. 23-51; "Les thèses, leur soutenance et leurs illustrations dans les universités françaises sous l'ancien Régime", en C. Jolly et B. Neveu (coords): *Éléments pour une histoire de la thèse, Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne 12*, Paris 1993, pp. 45-111; "Le décor de la salle lors des soutenances de thèses sous l'Ancien Régime", en M.T. Caracciolo et S. Le Men (coords): *L'illustration. Essais d'iconographie*, Paris 1999, pp. 194-211; "Aperçu sur les frontispices de thèse. Définition et méthodologie : À partir de quelques exemplaires dédiés à Louis XIV", en *Arts et culture une vision méridionale*, Paris 2001, pp. 91-99.

chassent, sur la droite, l'aigle à deux têtes et le lion des Habsbourg. Le Richelieu législateur s'exprime ici dans toute la puissance de la métaphore solaire qu'il semble revendiquer ouvertement. Malheureusement, l'artiste fut obligé de ranger cette œuvre remarquable dans ses tiroirs. Elle était complète à l'exception des paratextes : les thèses, le nom de l'impétrant et la dédicace au Cardinal. Grégoire Huret se résigna à attendre un nouveau client. Celui-ci arriva en effet en 1644. C'était un aspirant théologien de la Sorbonne, Francisco Suarez, qui dédia ses thèses à un autre personnage illustre. Huret gratta donc l'image de Richelieu et mit sur ce trône celui qui l'occupait de manière légitime. C'était le petit Louis XIV âgé alors de six ans (figure 5)⁷⁸ Mis à part l'image du dédicataire et la lignée généalogique, cette fois-ci entièrement royale, la gravure est identique: l'hommage des nations au Roi, la Théologie et la Politique soutenant le *phœnix*, la centralité d'Apollon fondateur de la loi et de la concorde, les dieux combattant les Habsbourg. Ainsi, sans faire de bruit, le talentueux Huret montra que la dernière tentation de Richelieu n'avait duré que le temps de son ministériat. Sa troisième couronne retrouvait enfin sa place naturelle sur la tête de Louis XIV. Après les dérives antérieures, qui avaient souligné la faiblesse de la monarchie absolue, la France retrouvait, du moins sur un plan symbolique (en attendant la prise de pouvoir du roi en 1661), cette unité de la Monarchie qui avait présidé aux trois couronnes de Richelieu, mais selon un ordre qui était véritablement royal: le Roi (État), la foi (théologie) et la loi (politique-droit).



Figure 1. Collini, 1624

⁷⁸ Thèse de Francisco Suarez dédiée à Louis XIV, mai 1644, gravée par Grégoire Huret, Paris, BNF, Estampes, Ed 35-fol.



Figure 2. Louis XIII Soleil



Figure 3. Riche Soleil



Figure 4. Thèse Anonyme, 1642

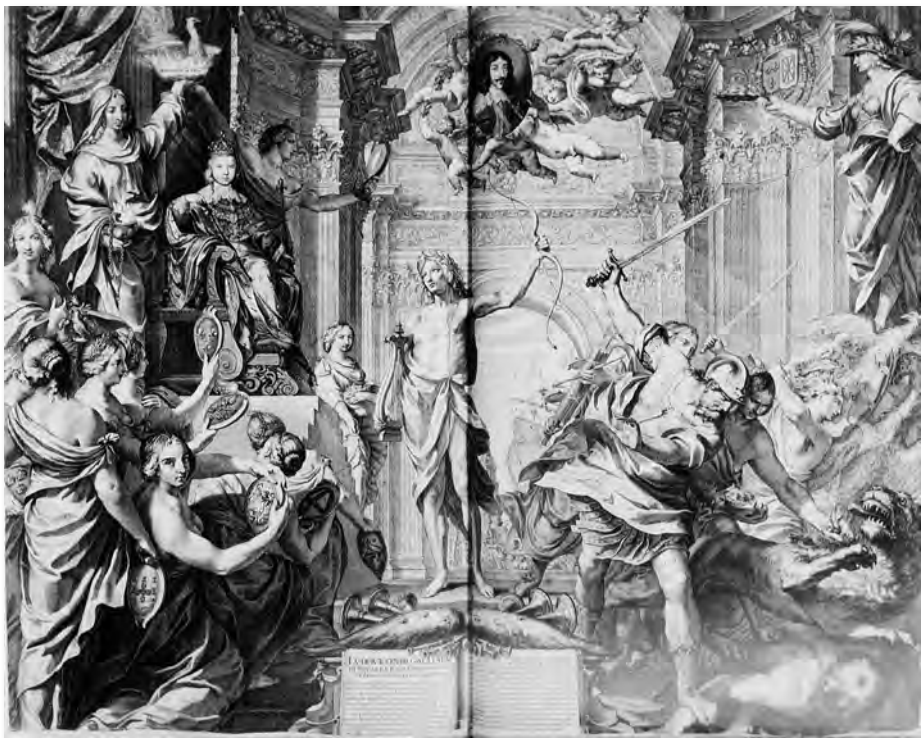


Figure 5. Thèse Illustrée Suarez, 1644